

FOREWORD

1. Cadet Administrative and Training Orders (CATO), Volume V is issued by the Senior Staff Officer of Air Cadets (SSO Air Cdts) on the authority of the Chief of the Defence Staff.
2. The orders are effective on receipt and replace subject orders in Canadian Forces Cadet Policies and Procedures (CFCCP) and Regional Orders.
3. (Not applicable in English)

OPI: D Cdts 4
Date: Apr 06
Amendment: Ch 1/06

AVANT-PROPOS

1. Le Volume V des Ordonnances sur l'Administration et l'Instruction des Cadets (OAIC) est publié par l'Officier supérieur d'état-major des cadets de l'Air (OSEM Cad Air) sous l'autorité du Chef d'état-major de la Défense.
2. Les ordonnances entrent en vigueur dès leur réception et remplacent les ordonnances appropriées contenues dans les Politiques et Procédures des Forces canadiennes pour les Cadets (PPFCC) ainsi que les ordonnances régionales.
3. Les termes du genre masculin englobent le genre féminin, sauf lorsque spécifié autrement.

BPR: D Cad 4
Date: avr 06
Modification: Mod 1/06